

# La conservation des zones humides du Pacifique

## La Convention de Ramsar

Les zones humides sont des régions où l'eau est le principal facteur déterminant l'environnement et la vie végétale et animale associée. Ces zones d'eau douce, saumâtre ou marine constituent des aires de reproduction essentielles pour la faune sauvage et d'importants systèmes de filtrage des eaux.

Les deux types de zones humides les plus courantes dans la région Pacifique sont les mangroves et les récifs coralliens. Les zones humides présentent d'énormes attraits économiques et d'importants avantages en matière de conservation : production halieutique, protection contre les inondations, maintien de la qualité des eaux côtières et activités de loisirs. Le Pacifique contient environ trois pour cent des mangroves et 25 pour cent des récifs coralliens de la planète. Près de 20 pour cent de ces derniers ont été détruits et 68 pour cent sont menacés.

## Collaborer pour mieux conserver les zones humides du Pacifique

Le PROE est résolu à collaborer avec ses Membres et autres partenaires pour conserver et gérer les zones humides du Pacifique. Il exécute des programmes destinés à aider les communautés insulaires océaniques à utiliser leurs zones humides et ressources associées de manière écologiquement durable.

Le Secrétariat de la Convention de Ramsar et le PROE ont signé en 2002 un mémorandum d'accord visant une meilleure collaboration dans ce domaine.

Ce partenariat coordonne des activités nationales et régionales promouvant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides.

Le Responsable régional Ramsar basé au PROE fournit assistance et conseils aux pays insulaires océaniques désirant adhérer à la Convention ou appliquer le « principe d'utilisation rationnelle ».

## Les enjeux de la Ramsar dans le Pacifique

Conservation et utilisation rationnelle des récifs coralliens, mangroves, lacs d'eau douce et autres écosystèmes d'eau douce

Maintien de leur intégrité écologique et de leur utilisation culturelle/traditionnelle pour le bien des générations actuelles et futures

Besoin démontré de gérer et de minimiser les menaces supposées et réelles pesant sur l'écologie de ces zones humides



## La Convention de Ramsar sur les zones humides

La Convention de Ramsar sur les zones humides est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

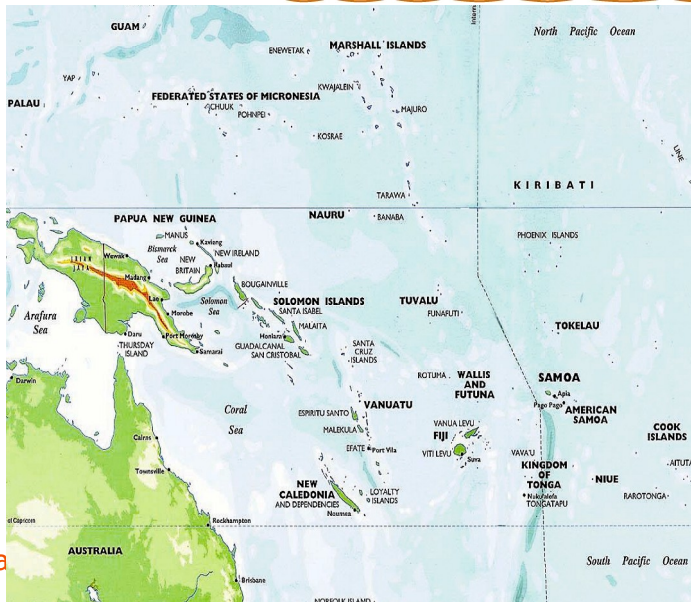
Il s'agit du seul traité mondial sur l'environnement qui porte sur un écosystème particulier.

Seuls quatre pays insulaires océaniques en sont actuellement membres : Îles Marshall, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Samoa. Les Fidji et les Îles Cook ont entamé le processus de ratification.



Le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) est une organisation intergouvernementale qui œuvre à la protection et à l'amélioration de l'environnement du Pacifique insulaire et à la promotion du développement durable et de la coopération.

Son siège est à Apia (Samoa).



## Le Pacifique insulaire

Le Pacifique insulaire compte trois sous-régions (Mélanésie, Micronésie et Polynésie), 22 pays et territoires et environ 7 millions d'habitants. Il s'étend sur 10 000 km d'est en ouest et 5 000 km du nord au sud.

### Pourquoi le Pacifique est-il important ?

Le Pacifique Sud est l'une des régions prioritaires visées par la Convention de Ramsar. Il abrite une grande partie des écosystèmes humides les plus menacés de la planète, dont les récifs coralliens (et notamment la Grande Barrière), les mangroves, les prairies marines (écosystème essentiel à la survie des dugongs) et de rares zones humides insulaires. L'Océanie est toutefois la région la moins bien représentée au sein de la Convention. Sur les 150 pays ayant ratifié la Convention de Ramsar, seuls six appartiennent à la région océanienne, qui comprend au total 29 États et territoires.

### Définitions de la Convention de Ramsar



Les zones humides se trouvent là où la nappe phréatique affleure ou est proche de la surface du sol, ou encore là où la terre est recouverte par des eaux peu profondes. Elles peuvent être naturelles ou artificielles et leur superficie (calculée selon la définition ci-dessus et en comptant des zones côtières dans certains pays) est estimée à 1 279 millions d'hectares, soit environ 12 % de la surface émergée de la planète !



Le principe d'utilisation rationnelle définit l'approche de la Convention de Ramsar en matière de gestion intégrée. Il recommande de gérer les écosystèmes dans une perspective globale, en tenant compte des aspects écologiques mais aussi humains, sociaux, économiques, institutionnels et culturels. Il recherche un équilibre entre les besoins humains et le développement et la conservation de la biodiversité pour assurer un développement durable.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :  
Vainuupo Jungblut (M.), Responsable Ramsar, PROE  
PO Box 240, Apia, Samoa  
T +685 21929 (x282), F +685 20231, vainuupoj@sprep.org, www.sprep.org